

RCS : ANTIBES  
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01512  
Numéro SIREN : 843 505 785  
Nom ou dénomination : A LA FUT

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 8101

# Greffes du tribunal de commerce d'ANTIBES



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 09/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/8101

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée  
Divers

### Déposant :

Nom/dénomination : A LA FUT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 843 505 785

N° gestion : 2018 B 01512



CP7

**A LA FUT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 44, Avenue des Tuilières, 06800 Cagnes-sur-Mer**  
**843505785 RCS ANTIBES**

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 16/10/2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 16 Octobre 2018  
A 14 heures,

Les soussignés :

**Associé 1 : BRANDA Aymeric**, né le 08/02/1991, à Nice, de nationalité Française,  
demeurant au 44 avenue des tuilières, 06800 Cagnes-sur-Mer

**Associé 2 : MUCELI Joffrey**, né le 08/12/1989, à Monaco, de nationalité Française,  
demeurant au 1853 corniche des serres de la madone, Les jardins de la pinède Bat  
B, 06500 Menton

présents

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A LA FUT pour  
désigner d'un commun accord la rémunération des associés de la SAS.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

**I - Rémunération des associés**

Les associés ne percevront aucune rémunération pour la période du 15/10/2018,  
date d'immatriculation de la société, jusqu'au 31/12/2019.

En outre, ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de  
déplacement, sur justificatifs.

Fait à Cagnes-sur-Mer  
Le 16/10/2018

*En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des  
diverses formalités légales.*



M. MUCELI Joffrey



M. BRANDA Aymeric